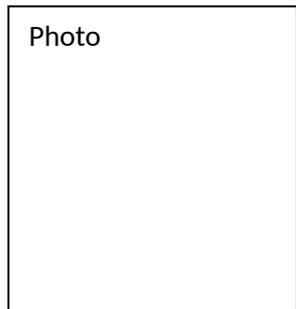




Route de Narbonne
34220 Saint-Pons-de-Thomières
Tél : 04 67 97 01 43 - fax : 04 67 97 20 48
Email : ce.0340070s@ac-montpellier.fr

Formation JEUNES SAPEURS-POMPIERS (JSP)



Dossier de candidature Année scolaire 2024-2025

Nom :

Prénoms :

Régime demandé :

Externe

½ pensionnaire

Interne

NB : Un correspondant est obligatoire pour tous les élèves internes, il doit nécessairement résider aux alentours de Saint-Pons-de-Thomières. Sans correspondant, les responsables légaux s'engagent à venir chercher leur enfant au plus vite, de jour comme de nuit, en cas de besoin.

Conditions générales d'admission :

L'admission à la formation JSP est prononcée par un groupe de pilotage (le chef d'établissement, l'officier de la section JSP et l'équipe pédagogique). En raison du nombre limité des places offertes, **la procédure de recrutement est sélective.**

Elle se fait prioritairement sur les futurs niveaux 5èmes mais peut concerner éventuellement de futur(e)s élèves de 4^{ème}.

Elle concerne absolument autant les filles que les garçons.

Elève Monsieur Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Parents/responsables

Nom et prénom du tuteur légal : Lien de parenté :

Profession :

Tél fixe : Portable :

Adresse :

Nom et prénom du tuteur légal 2 : Lien de parenté :

Profession :

Tél fixe : Portable :

Adresse :

SCOLARITE ACTUELLE (2023-2024)

Classe: Etablissement fréquenté :

RENTREE de septembre 2024

Classe de 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

Partie à remplir par l'établissement actuel du candidat :

*Avis de la Personne assurant la Direction de l'école ou du collège
(résultats scolaires, comportement, motivation):*

Avis de Mme/M. l'Enseignant d'EPS (aptitudes sportives et assiduité au cours d'EPS):

Cachet de l'établissement

Signature de la Personne assurant la Direction de l'école ou du collège

Je, soussigné(e), responsable légal(e) du candidat, certifie que les informations ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

Option Jeune Sapeur-Pompier (JSP) Rentrée 2024

La formation des JSP au collège s'étend sur 3 ans. Chaque année, les élèves sont amenés à passer une Unité de Valeur JSP. A terme, les élèves acquerront le diplôme de Prévention et Secours Civiques, puis pourront passer le Brevet des Cadets pour devenir Pompiers Volontaires dans un Centre de Secours. Le Brevet n'est pas le seul objectif à atteindre ; cette formation peut accompagner le jeune dans les domaines de la sécurité, du sanitaire et du social.

La formation s'appuie sur des activités sportives, des leçons théoriques et des manœuvres assurées par les intervenants de « l'Ecole des Jeunes-Sapeurs-Pompiers du Haut-Languedoc »

<u>Module « Attitude et comportement »</u> <ul style="list-style-type: none">• Les devoirs moraux• Les valeurs• L'éthique	<u>Module « Culture administrative et institutions »</u> <p>L'organisation administrative de la France Les institutions (Assemblée Nationale, Sénat)</p>	<u>Module « Prévention des risques »</u> <p><u>Causés par :</u> Les incendies Les loisirs La route L'alcool La drogue</p>
<u>Module « Formation de secourisme »</u> <p>Formation Prévention et Secours Civiques (P.S.C niveau 1) Sensibilisation au fonctionnement du corps humain (anatomie)</p>	<u>Module « Sport »</u> <p>Natation Saut en hauteur Course (100 m, 800 m) Lancer de poids Grimper à la corde Parcours sportif (résistance, adresse...)</p>	<u>Module « manœuvres incendies »</u> <p>Théorie et pratique</p>

RECRUTEMENT :

Le recrutement des élèves se fait sur dossier ; un bon niveau scolaire (résultats et comportement) et des aptitudes physiques sont exigés.

Motivation, discipline et dévouement sont les principales qualités requises pour devenir sapeur-pompier.

ATTENTION

Un dossier JSP accepté n'entraîne pas l'affectation automatique de votre enfant au collège du Jaur.

L'affectation est du seul ressort de la Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du département de scolarisation de votre enfant.

Pour les élèves hors secteur, il vous faudra faire une demande de dérogation auprès des services de la DSDEN et dans ce cas, rapprochez-vous du Chef de l'établissement actuel de votre enfant.

DATES :

Mardi 28 mai 2024 : date limite de retour des dossiers par voie postale

Collège du Jaur
Candidature JSP
Route de Narbonne
34220 Saint Pons de Thomières

Ou par mail ce.0340070s@ac-montpellier.fr
En mentionnant en objet du mail « candidature JSP »

Mercredi 29 mai 2024 : Commission de sélection des candidatures et prises de rdv pour d'éventuels entretiens si le jury a besoin d'éléments supplémentaires

Jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024 : éventuels entretiens téléphoniques ou en visio-conférence

Lundi 3 juin 2024 : réponses aux familles par courrier postal ou mail

Jeunes et familles seront invités ultérieurement à venir visiter l'établissement.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier de JSP pour qu'il soit étudié :

- Une lettre de motivation manuscrite des parents.
- Une lettre de motivation manuscrite de l'élève.
- *Les bulletins scolaires de l'année précédente comme de l'année en cours*
- 1 photo d'identité.

Si vous postulez à l'internat pour votre enfant en parallèle de votre candidature JSP, sachez que la sélection JSP vaut automatiquement admission à l'internat. Il vous faudra tout de même en remplir le dossier qui vous sera envoyé par mail par le secrétariat.

Avec tous nos remerciements pour l'intérêt que vous manifestez à cette section JSP et notre établissement, nous vous adressons, chères candidates, chers candidats, chers parents, nos vœux de réussite les plus chaleureux en espérant faire bientôt votre connaissance !

Pour l'équipe JSP, le Principal, Guillaume Nespoulous

FORMATION JEUNE SAPEUR POMPIER

COLLÈGE DU JAUR - SAINT-PONS DE THOMIÈRES

Recrutement
pour les élèves
entrant en 5^{ème}

